



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 14 mars 2019 -

Etaient présents :

Mme DUBOUILH, Mme DURRANS, M. LAPAIRE, M. BALLESTA, Mme DUFEAL, Mme PORTES, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARTHE, M. BOULARD, Mme BOUZOU, M. DAGNEAU, Mme DUBO, Mme FAIVRE, M. FRERET, Mme LAGET, M. PUISSET, M. SABATIER, Mme ROUX-LABAT.

Etaient représentés :

M. FRÖHLICH, Mme OLLIER, Mme CAYLA, M. DEROY, Mme LESPIAUCQ, M. IUGMANN.

Etaient invités :

Mme CARRIBON, Mme CAILLOT, Mme DUMAS, Mme MIRAS, M. PIALOUX, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

Nombre de membre présents	22
Nombre de membres représentés	6

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2019

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 14 février 2019.**

II/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019-2020

M. Ballesta présente le calendrier universitaire 2019-2020.

Le projet a été préalablement discuté en bureau de la CFVU puis en CDUFRI.

Il reprend les grands principes suivants :

- Maintien de la semaine de pré-rentrée du 09 au 13 septembre 2019 ;
- Sanctuarisation du mois de juillet sans examens ;
- Allongement du temps dédié à la correction des copies de la 1^{ère} session du 2nd semestre qui implique un décalage de la convocation aux examens au 09 juin 2020 et par conséquent un temps plus restreint entre la date de convocation et le début des épreuves.

Points de repères du calendrier :

- Semestre 1 : 16/09 au 20/12/2019 ;
- Semestre 2 : 20/01 au 17/04/2020 ;
- Examens de 1^{ère} session du 1^{er} semestre du 06 au 17 janvier 2020 ;
↳ Publication des résultats le 07 février ;
- Examens de 1^{ère} session du 2nd semestre du 27 avril au 13 mai 2020 ;
↳ Publication des résultats le 28 mai ;
- Examens de 2^{ème} session du 17 au 30 juin 2020 ;
↳ Publication des résultats le 10 juillet ;
- Périodes d'interruption des cours :
↳ 26 octobre au 03 novembre 2019 ;
↳ 21 décembre 2019 au 05 janvier 2020 ;
↳ 22 février au 1^{er} mars 2020 ;
↳ 18 avril au 26 avril 2020 ;
- Fin de l'année universitaire : 30 septembre 2020.

Il signale que ce calendrier n'est pas identique à celui de l'Université de Bordeaux en raison de l'organisation tardive de leurs sessions d'examen du 2nd semestre.

M. Fréret souhaite qu'une pause méridienne d'1h30 soit envisagée et ce afin de permettre aux étudiants de déjeuner dans de bonnes conditions.

M. Ballesta répond que cette question ne relève pas du calendrier universitaire mais d'une organisation interne au sein des UFR. Il propose de relayer cette demande en CDUFRI. Il invite également les élus étudiants à poser cette question au sein des Conseils d'UFR.

Mme Caillot signale que le CROUS, lors d'une récente rencontre, a alerté l'université de ce problème. Il a également enregistré un ralentissement dans les files d'attente du Sirtaki qu'il attribue à une sous-utilisation du porte-monnaie électronique Izly.

M. Ballesta s'interroge sur cette spécificité du Sirtaki et rappelle que le montant minimum des virements sur le porte-monnaie Izly est désormais fixé à 10 €. Il félicite M. Fréret de sa nomination en tant que vice-président étudiant au sein du CA du CROUS. Il informe enfin les membres de la CFVU de la participation du CROUS à une séance du conseil consacrée aux conditions de vie étudiante.

Mme Faivre signale que beaucoup d'étudiants n'alimentent pas le compte Izly car ils ne possèdent pas de compte bancaire ou souhaitent payer leurs repas avec l'argent de poche donné par leurs parents.

Mme Duféal trouve scandaleux d'obliger les étudiants à utiliser le porte-monnaie Izly, affilié à un grand groupe bancaire qui fait fructifier leur argent.

M. Boulard rappelle que le Sirtaki demeure cependant l'un des derniers restaurants universitaires à accepter le paiement en espèces.

Mme Rahou, recentre le débat sur le calendrier et attire l'attention des membres de la commission sur la contraction du temps de convocation des étudiants dispensés.

M. Ballesta signale l'absence d'obligation légale de la durée de convocation ; La circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 émettant de simples préconisations.

Mme Lebraud émet des réserves sur le temps de préparation nécessaire pour la seconde session d'examens.

Elle signale également les difficultés rencontrées par les collègues en UFR quant à la saisie des notes dans les temps impartis.

Elle informe enfin les membres de la CFVU d'un possible empiètement de la période des écrits sur celle des oraux, compte tenu du nombre d'épreuves à positionner et des contraintes imposées par un nombre d'étudiants en situation de handicap en constante augmentation.

Mme Duféal signale son opposition à ce calendrier qui conjugue une 1^{ère} session contrainte et l'absence de réflexion sur l'organisation de la seconde session avec la mise en place prochaine du contrôle continu renforcé dans certains départements.

M. Ballesta rappelle que le principe de seconde chance figure explicitement dans l'arrêté Licence. Il signale qu'un calendrier universitaire annexe sera présenté lors de la CFVU du 18 avril pour les deux formations (Géographie et LLCER Arabe) qui expérimenteront l'évaluation continue intégrale dès la rentrée 2019.

M. Arcelin pense que le contrôle continu intégral doit permettre un assouplissement du fonctionnement annuel.

M. Valat évoque des contraintes de calendrier liées au nombre croissant d'épreuves et d'étudiants en situation de handicap. Il souhaite qu'une réflexion de fond sur l'organisation des examens et une évaluation des enseignements par compétence soit envisagée.

Mme Dubouilh pense qu'une discussion sur le poids des MCC est primordiale et souhaite une incitation forte de l'établissement visant à convaincre les collègues de mener une réflexion sur ce sujet. Elle signale une grande hostilité au sein du département des Arts vis-à-vis du contrôle continu intégral.

M. Ballesta espère que la mise en place de l'évaluation continue intégrale dans les deux formations pilotes lèvera ces craintes.

Il se dit assez découragé face à l'énergie déployée à convaincre l'ensemble des collègues sur la limitation du nombre d'épreuves lors de la mise en place de la nouvelle offre de formation.

Il souhaite qu'un temps de réflexion collective sur les évaluations terminales soit désormais mené.

Mme Portes regrette l'absence d'une grande session de travail sur les MCC. Elle évoque les craintes de certaines formations face à l'évaluation continue intégrale : perte d'heures dédiées aux cours, augmentation de la charge de travail sur les collègues, titulaires comme chargés de cours, ...

Afin de garantir le bon fonctionnement de ce dispositif, il lui semble primordial de consacrer une semaine à l'organisation des examens avec une mise à disposition des salles nécessaires.

M. Ballesta rapporte que l'expérience d'évaluation continue intégrale menée dans les universités démontre clairement une hausse du taux de réussite.

M. Valat rappelle la mise en place d'un groupe de travail sur les MCC mené par K. Sion-Jenkis lors de la construction de l'offre de formation en 2016.

M. Boulard aimerait connaître les modalités de contrôle des connaissances des établissements ayant mis en œuvre ce dispositif.

M. Ballesta évoque la nécessité d'un allongement de la durée semestrielle afin d'organiser au mieux les enseignements et les évaluations.

M. Dagneau pense que le morcellement de l'emploi du temps étudiant favorise le décrochage.

M. Ballesta dit qu'il est prioritaire de repenser le temps hebdomadaire de formation, en particulier l'enchaînement entre temps de formation et temps d'évaluation avec des séquences de travail individuel et collectif.

Il faudra également interroger nos pratiques d'évaluation sur une durée semestrielle plus longue.

Mme Duféal rappelle qu'en 2011, le département de Géographie alors en contrôle continu intégral organisait ses semestres en 15 et 16 semaines.

M. Puisset souhaite assurer la garantie aux étudiants de deux évaluations par enseignement et ce peu importe le volume horaire.

M. Ballesta répond que le règlement des études sera modifié en conséquence pour intégrer la mise en place de l'évaluation continue intégrale.

M. Sabathier évoque la problématique des étudiants salariés face à l'évaluation en contrôle continu.

M. Ballesta signale la nécessaire mise en œuvre de temps d'évaluation spécifique par semestre afin de garantir le principe de seconde chance à ces étudiants.

Mme Duféal signale que lors de l'expérimentation en géographie, deux évaluations étaient organisées pour les étudiants dispensés : un dossier et un oral ; principe que les élus étudiants de la CFVU avaient refusé.

Mme Durrans demande un aménagement spécifique du calendrier pour les préparations à l'agrégation en raison d'un avancement des épreuves écrites fin février.

M. Valat signale la possibilité d'adapter le calendrier aux contraintes rencontrées par ces formations.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Contre :	2
Pour :	26

👉 La CFVU valide le calendrier universitaire 2019-2020.

III/ CALENDRIER DAEU 2019-2020

Mme Carribon présente le calendrier du DAEU.

Spécificité : annualisation de la période d'enseignement sur 24 semaines ;

Sessions d'examens : intégrées à la session 1 du semestre 2 et à la session 2 du calendrier général.

Mme Duféal demande dans quelle mesure ce calendrier doit s'articuler au calendrier universitaire.

Mme Carribon évoque une temporalité similaire dans l'organisation des examens terminaux et des jurys menés par l'équipe pédagogique enseignante du DAEU.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ La CFVU valide le calendrier DAEU 2019-2020.

IV/ CALENDRIER CLES/CLUB 2019-2020

M. Valat présente le calendrier des certifications CLES-CLUB Montagne. Ce calendrier a pour objet les sessions d'examens des CLES/CLUB.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ La CFVU valide le calendrier CLES-CLUB 2019-2020.

M. Ballesta signale le report du calendrier du DEFLE à la CFVU du 18 avril 2019.

V/SUBVENTIONS FSDIE

Mme Dumas présente les résultats de la commission FSDIE réunie le 19 février 2019.

Elle rappelle que cette session est ouverte à toute association étudiante quelle que soit sa domiciliation.

Nombre de projets associatifs : 26

Nombre de projets individuels : 4

Crédits disponibles : 25 000 €

Typologie de projets :

Objet	Montant demandé / Total	Montant financé / Total
Sport	3 %	10 %
Amélioration du cadre de vie et d'études	13 %	
Journal	3 %	3 %
Solidarité internationale	3 %	2 %
Culture	27 %	54 %
Citoyenneté étudiante	17 %	7 %
Voyage	14 %	12 %
Création artistique	20 %	12 %

↳ Montant accordé aux projets associatifs : 23 287 € ;

↳ Montant accordé aux projets individuels : 500 €.

Reliquat : 1213 €.

Sur l'ensemble des projets associatifs présentés, trois n'ont pas été financés pour non-respect des critères du FSDIE et deux ont été jugés non aboutis. La commission a toutefois encouragé les porteurs de projet à se représenter lors de la prochaine commission.

Mme Duféal signale la somme importante demandée par le master MIDAF. Elle demande s'il est possible lors de la prochaine présentation à la CFVU de faire apparaître dans le tableau les cofinancements afin d'avoir des éléments plus éclairants. Elle demande enfin si des événements ayant déjà eu lieu sont éligibles au fond FSDIE.

M. Ballesta signale que certains projets à la date de la commission sont encore en attente de réponse de financeurs, cette information sera probablement lacunaire.

Mme Dumas rappelle que, selon les critères du FSDIE, les projets peuvent être financés dès lors qu'ils se déroulent après la date de la commission.

M. Dagneau pense que la mention des cofinancements même à titre indicatif serait intéressante.

Mme Dumas regrette que certains porteurs de projet ne viennent qu'au moment du dépôt du dossier et invite donc les étudiants désireux de déposer un projet à venir en amont de la commission afin de bénéficier d'un meilleur accompagnement.

M. Fréret mentionne l'existence du fonds de financement aux projets étudiants *Culture Actions* du CROUS.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➤ **La CFVU approuve la ventilation des subventions accordées aux associations par la commission FSDIE.**

VI/ SUBVENTION ASSOCIATION LETTRES CLASSIQUES BORDEAUX-MONTAIGNE (ALC)

Mme Faivre signale l'objet de la subvention : projet FSP concernant un voyage en Italie est co-organisé avec l'association étudiante des Lettres Classiques.

Le conseil d'UFR a accordé le 7 mars 2019 une subvention de 2 500 € à l'association pour réaliser ce projet.

Mme Duféal souligne le tarif prohibitif demandé par le cinéma Jean Eustache.

M. Pialoux rappelle le statut associatif de la salle.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➤ **La CFVU donne un avis favorable à la subvention de 2 500 € accordée par l'UFR Humanités à l'Association Lettres Classiques Bordeaux-Montaigne (ALC).**

VII/ CONVENTION DE FORMATION UBM/CIEP

Mme Carribon présente la convention entre l'UBM et le CIEP dans le cadre du DU EDiLE (Enseignement des Disciplines en Langue Etrangère).

L'objet du partenariat vise à définir les modalités de validation d'acquis ouvertes aux participants ayant suivi des modules de formation du CIEP portant sur l'enseignement bilingue : dans le cadre des universités BELC, en France ou à l'étranger, ou d'autres formations en présence ou dans le cadre de formations à distance sur CIEP+, et dûment inscrits au DU EDiLE de l'UBM.

Ce partenariat doit encourager les stagiaires aux modules de formation du CIEP à s'inscrire au DU EDiLE de l'UBM afin de valider un diplôme universitaire. Par ailleurs, le CIEP s'engage à mentionner dans sa communication nationale et internationale son partenariat avec l'UBM et faire figurer le logo de l'UBM lorsque sont mentionnés les modules de formation ouvrant droit à validation d'acquis.

Mme Rahou souhaite s'assurer de la mention de cette formation au sein de l'offre de formation de l'université.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➤ **La CFVU approuve la convention entre l'UBM et le CIEP.**

VIII/ STATUT ARTISTE

M. Ballesta présente le projet de statut artiste. Ce projet a été préalablement discuté au sein du département des arts puis en bureau de la CFVU.

2 profils d'étudiants sont identifiés :

- L'étudiant artiste inscrit en double cursus hors département des arts dans une école dispensant une formation artistique :
 - Aménagement possible des études (emploi du temps, régime spécial, adaptation des modalités de contrôle des connaissances),
 - Possibilité d'autorisation d'absence pour représentations ou stages,
 - Possibilité d'une attribution d'une année d'étude en deux ans aux étudiants concernés sur demande faite à la rentrée universitaire.
- L'étudiant inscrit à l'Université Bordeaux Montaigne, toutes filières, attestant d'une pratique artistique, notamment dans les domaines suivants : Théâtre, Danse, Musique, Arts plastiques, Cinéma.
 - Aménagement possible des études (emploi du temps, régime spécial, adaptation des modalités de contrôle des connaissances),
 - Rubrique sur le site de l'Université,
 - Appui de l'établissement pour bénéficier d'accès à des espaces de création ou des salles de répétition à l'extérieur.

L'UBM s'engage auprès des étudiants qui se verront conférer ce statut à leur proposer des aménagements visant à faciliter leurs conditions d'études et réussite.

En contrepartie, ces étudiants doivent s'engager notamment à rappeler leur appartenance à l'UBM pour tout événement à l'extérieur ou à participer à des actions culturelles de l'Université.

Les candidatures seront examinées par une commission ad hoc. Sur la base de critères élaborés par le département des arts, elle examinera le dossier des candidats comprenant : CV, lettre de motivation ainsi que tout document attestant de la pratique artistique du candidat.

Mme Miras rappelle que l'autorisation d'absence, notamment pour les étudiants boursiers, ne sera pas valable pour les examens.

M. Pialoux signale l'existence de ce statut dans de nombreuses universités françaises. Il évoque les contacts pris avec la ville de Pessac pour le prêt de salles de répétition et l'organisation de résidence.

Mme Duféal dit que la dimension artistique et esthétique concerne de nombreuses disciplines de notre université.

M. Pialoux répond que le statut étudiant artiste double cursus s'adresse aux étudiants inscrits dans une formation hors du département des arts.

Mme Carribon ajoute que ce statut ne peut être attribué à un étudiant qu'au titre de ses actions personnelles externes régulières.

M. Lapaire salue l'existence de ce statut mais souhaite que l'ouverture de ce statut soit mesurée.

Mme Carribon signale que le *Etc* renvoie à une liste non exhaustive d'écoles artistiques reconnues par le ministère de la Culture.

Mme Dubouilh signale l'absence dans le point II - Examen des candidatures 1 – Dossier de candidature d'un document attestant de la pratique artistique.

Mme Carribon propose d'ajouter la phrase : *Pour les deux statuts définis dans l'article I, l'étudiant devra remplir un dossier de demande de statut, fournir un CV, une lettre de motivation ainsi que tout document attestant de la pratique artistique du candidat.*

M. Ballesta signale que la création de ce statut permettra la mise en place de dispositifs adaptés au sein du contrat pédagogique des étudiants concernés.

Il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Abstention :	1

➡ **La CFVU approuve le statut artiste.**

IX/ PRIME DE RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION MASTER

Mme Caillot signale que la CFVU est appelée à se prononcer sur les modalités de valorisation des travaux réalisés par les membres de la commission master à savoir le versement d'une prime de responsabilité pédagogique au lieu d'une modulation de service :

- Membres de la commission : 12 heures x 41.41 soit 496.92 euros bruts
- animateurs de la commission : 24 heures x 41.41 soit 993.84 euros bruts.

M. Arcelin demande pourquoi cette commission bénéficie d'une prime.

Mme Caillot rappelle que les commissions statutaires ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif. Elle signale une volonté forte de l'équipe présidentielle de verser une valorisation aux membres de cette commission en raison de la mobilisation forte sur un temps restreint que sa réalisation a nécessité.

Mme Portes approuve la reconnaissance de cette commission par l'établissement mais voit un problème d'équité vis-à-vis des autres commissions. Elle regrette la découverte de l'attribution de cette prime à la veille du vote en conseil d'administration.

Mme Caillot signale que cette prime a été proposée dès le départ. Le vote de la CFVU porte non sur l'opportunité d'un financement mais sur la modalité d'attribution via une PRP.

M. Lapaire souhaite s'assurer avant son vote de la diffusion d'un rapport livrable par cette commission.

M. Ballesta répond que le travail d'évaluation de la commission est désormais terminé. Elle a émis des propositions d'évolution de notre offre de formation et une présentation des résultats sera effectuée mardi auprès des directeurs d'UFR, d'instituts et des centres de recherche.

Mme Lebraud réprovoque l'attribution d'une telle prime alors même que les personnels BIATSS doivent faire face à la suppression partielle de leurs heures supplémentaires.

M. Boulard évoque une présentation du rapport de cette commission lors des assises de la pédagogie.

M. Ballesta répond que les assises de la pédagogie n'ont pas vocation à traiter de cette question, elles visent à se prononcer sur la mise en œuvre de l'arrêté Licence.

Mme Duféal prévient de son opposition à ce vote.

M. Dagneau pense que personne ne remet en question le travail mené par cette commission mais que l'attribution d'une prime crée un précédent.

M. Ballesta dit qu'il n'est pas possible de faire une analogie entre les commissions récurrentes et les commissions ad hoc qui engagent une dimension stratégique pour notre université.

M. Pialoux rejoint le point de vue de M. Dagneau et pense également que les commissions mises en place en vue d'un audit ou d'un diagnostic pourront demander à bénéficier d'une prime similaire.

Mme Caillot évoque un problème de temporalité qui a obligé l'utilisation de la PRP, les heures de service des membres ne pouvant plus bénéficier d'allègement.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Contre :	21
Pour :	2
Abstention :	5

⇒ La CFVU émet un avis défavorable à la mise en œuvre d'une prime de responsabilité pédagogique pour les membres de la commission master.

X/ SUIVI DE COHORTE 2011

Mme Groult présente le premier suivi de cohorte réalisé dans l'établissement. Ce suivi permettra notamment des comparaisons avec la cohorte 2016 et la méthodologie mise en place par le Ministère dans le calcul de la réussite en 3 ou 4 ans.

Méthodologie :

- Suivi sur 5 ans de la cohorte des primo-entrants à la rentrée 2011, inscrits en 1^{ère} année de licence à l'UBM ⇒ exclusion des étudiants en réorientation à l'issue de la 1^{ère} année ou inscrits en attente d'une autre formation de l'enseignement supérieur;
- Étude portant sur :
 - **Caractéristiques des 2408 étudiants primo-entrants** (70% de filles, 77% de titulaires d'un bac général, 13% d'un bac technologique, 9% d'un bac professionnel, 83% sont originaires de Nouvelle-Aquitaine, 5% des DROM-COM et 1% de l'étranger) ;
 - **Réussite en L1** (40% des primo-entrants ont validé leur L1 en 2011-12, faible réussite des bacheliers technologiques et professionnels, taux de réussite des filles supérieur à celui des garçons et des taux de réussite très variables selon les mentions) ;

- Réussite en 3 ou 4 ans en Licence (66% des primo-entrants « confirmés¹ » ont validé leur licence en 3 ans (55%) ou 4 ans (11%), 22% des bacheliers professionnels « confirmés » ont validé leur licence en 3 ou 4 ans (44% pour les bacheliers technologiques)) ;
- **Parcours d'études sur les 5 ans** (après 5 ans dans l'enseignement supérieur, 10% des primo-entrants sont toujours inscrits à Bordeaux Montaigne dans leur discipline d'origine, 5% étant en M2).

Mme Rachmuhl rappelle que l'année 2011 coïncide avec la mise en place du dispositif de remédiation en licence LEA dans le cadre du Plan Réussite en Licence.

Mme Duféal trouve le taux de 86% en Information et communication très mauvais compte tenu de la sélection drastique opérée dans le recrutement de cette formation.

Mme Caillot pense qu'il est intéressant même sur des formations sélectives de ne pas atteindre le taux de 100%. Ces formations s'adressent à des profils étudiants différents.

Mme Duféal met l'accent sur le choix porté par les étudiants pour la qualité de nos formations en licence en vue de l'intégration d'un master dans une autre université.

Mme Caillot constate que l'offre de formation est spécifique à chaque discipline. Les formations ayant une offre de formation tubulaire de la L1 au M2 (Histoire, Philosophie) sont des formations pour lesquelles la présence étudiante après 5 ans est la plus importante. A l'inverse, les offres de formations construites avec une réelle rupture entre la licence et le master (Sciences du langage, Information et communication) présentent le taux de présence le plus bas.

M. Hauquin rappelle que 70% de l'offre de formation post-bac offerte est sélective, la L1 constitue donc un sas d'attente pour ces candidats.

Il salue la qualité du travail mené par l'ODE qui se révèle très utile pour la mise en place de dispositifs adaptés à l'attention des étudiants de L1.

M. Lapaire demande si ces informations sont portées à la connaissance des candidats dans Parcoursup.

Mme Caillot signale que de nombreuses fiches statistiques sont présentes sur l'offre de formation du site institutionnel de l'UBM.

Mme Duféal regrette un manque de contexte de ces statistiques. Elle se pose la question du terme de réussite face à des indicateurs nationaux opaques.

Elle se félicite des taux de réussite des baccalauréats professionnels et technologiques au sein de notre université.

XI/ BILAN DES OPÉRATIONS LIAISON SECONDAIRE-SUPÉRIEUR / SALONS, INFOSUP, JFE ET CORDÉES DE LA RÉUSSITE

M. Hauquin présente les différentes actions menées dont l'objectif est de diminuer l'échec en premier cycle universitaire, en évitant les choix d'orientation par défaut ou mal assumé par méconnaissance des formations sont présentées à la CFVU :

• ¹ projet d'études confirmé à la rentrée 2012

- L'information des lycéens sur les études à l'université réalisées dans le cadre des différents salons organisés en Aquitaine et auxquels participe chaque année l'UBM ou dans le cadre des journées portes ouvertes des 1^{er} et 2 février. L'information portait sur le contenu pédagogique des formations, les possibilités de poursuites d'études après le premier cycle, les perspectives professionnelles, les différents aspects de la vie étudiante ;
- Actions à destination des publics relais d'orientation : journées d'échanges avec les professeurs principaux, proviseurs, conseillers d'orientation. Objet : prérequis pour réussir à l'université, dispositifs d'accompagnement, les attendus, Parcoursup ;
- L'immersion des lycéens à l'université (Cordées de la réussite + journées de rencontre et de découverte) : présence en TD, Amphis, visites de bibliothèques, du campus.

M. Fréret salue les efforts faits sur la construction du lien lycée-supérieur.

Il souhaite que les étudiants soient prévenus en amont de la présence des lycéens lors des journées d'immersion afin de les intégrer au mieux dans les cours.

Il demande des précisions sur l'intervention du CROUS pendant les journées portes ouvertes.

M. Hauquin répond que le CROUS présent pendant les 2 jours a abordé toutes les questions dont ils ont la compétence : bourses, logement, restauration.

La communication à l'égard des étudiants dans le cadre des cordées de la réussite demandant une logistique assez lourde, il demande aux enseignants destinataires de bien vouloir en faire le relai auprès de leurs étudiants.

Mme Dubouilh souligne que le travail mené par la DOSIP n'existe pas forcément dans d'autres académies. Elle remercie les étudiants de la bienveillance réservée aux lycéens lors de ces journées.

Mme Rahou aimerait connaître le lien vers la plateforme d'inscription individuelle pour les journées d'immersion.

M. Hauquin signale que cette plateforme développée et hébergée par l'UPPA, était ouverte entre fin janvier et le 20 février. Après une phase test cette année, la communication sur ce dispositif sera élargie l'année prochaine.

Mme Carribon demande si un élargissement de ce dispositif à d'autres formations est envisagé.

M. Hauquin évoque deux créneaux possibles pour ces immersions : la première semaine des vacances de la Toussaint et celle d'Hiver. Ces dispositifs seront menés avec les formations volontaires.

Il rappelle le souhait porté par la DOSIP de construire un dispositif de qualité avec un suivi de cours, la présence d'encadrants et des temps d'échanges entre les différents publics.

XII/ ACTUALISATION DU CALENDRIER DE LA CFVU

M. Ballesta signale une modification des séances de la CFVU :

- 18 avril 2019
- 6 juin 2019

XIII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Duféal regrette une communication tardive des dates du forum des masters qui a créé des problèmes d'organisation.

Elle déplore également l'absence de l'utilisation de l'écriture inclusive dans les documents institutionnels.

Mme Carribon signale une préconisation du ministère de tutelle à l'égard de l'écriture inclusive.

M. Hauquin répond que le message pour le forum des masters a été envoyé le 23 janvier.

Mme Caillot souhaite évoquer l'existence d'une enquête d'initiative étudiante via Google Form. Ce dispositif en concurrence directe avec les dispositifs établissement peut créer des confusions fortes auprès des étudiants.

Elle rappelle que l'établissement dispose du logiciel d'enquête sécurisé Sphinx et que cette enquête doit impérativement répondre à la réglementation RGDP.

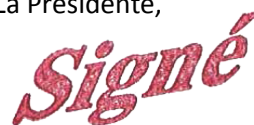
M. Dagneau prévient que ce questionnaire a été diffusé en accord avec l'équipe présidentielle.

Mme Faivre ajoute qu'il s'agit d'une enquête anonyme.

Mme Duféal regrette que l'utilisation de logiciels sous licence payante et évoque l'existence de LimeSurvey, logiciel open source d'enquête statistique, de sondage, et de création de formulaires en ligne développé par le CNRS à l'attention des universités.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H00.

La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET